



Paris, le 19 mars 2010

Compte rendu de la CAP Nationale de liste d'aptitude au grade de contrôleur des impôts CAP Nationale n° 5 – Filière Fiscale

Vous trouverez le revendicatif exprimé par les élus lors de cette CAP dans la liminaire de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires du 18 mars 2010.

Initialement, le projet de liste d'aptitude comportait 626 agents.

A l'issue des travaux de la CAP Nationale, 8 agents supplémentaires ont été promus, soit 634 agents promus dans la filière fiscale par le biais de la liste d'aptitude.

La direction générale a clairement exposé les critères utiles pour être promus :

- obtenir au moins 4 majorations sur les 5 dernières années (+ 0.02 ou +0.06)
- dans l'idéal avoir au moins 2 + 0.06 sur les 5 dernières années (exceptionnellement un seul + 0.06 peut suffire)
- être obligatoirement classé excellent par la CAP locale
- être au minimum classé au 8^{ème} échelon AAPI 2^{ème} classe
- l'ordre de classement des candidats excellents par la direction locale

Pour la première année, l'âge élevé des candidats n'est plus un facteur discriminant pour les promotions par liste d'aptitude.

L'analyse des données statistiques donnent :

- âge moyen : 50 ans 11 mois 19 jours (âge au 31/12/2010)
- ancienneté d'échelon : AAPI 1^{ère} classe 6^{ème} échelon du 26/01/2008 (ancienneté au 31/12/2009)

Répartition par tranche d'âge

40 – 44 ans	27
45 – 50 ans	303
51- 55 ans	186
56 – 60 ans	103
61 ans et plus	15